

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 24 juillet 2023

Date de la convocation :

17/07/2023

Date affichage : 17/07/2023

Membres en exercice : 11

Présents : 9

Votants: 9

Pour: 9

Contre: 0

Abstentions : 0

Délibération N° :

DE_2023_37

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre juillet, à 18 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de LAVERGNE, régulièrement convoqué, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Didier BES (Maire)

Présents : Didier BES, Thierry BOUSSAC, Patrick BOY, Véronique CANITROT, Aurore COUDERC, Manon BENNE, Chantal MASMAYOUX, Johan MAZIERO, Jean-Louis RIGOUSTE

Représentés:

Excusés: Dominique FROMENTEZE, Céline SER

Absents:

Secrétaire de séance: Manon BENNE

Objet : MODIFICATION EMPLACEMENT BUREAU DE VOTE COMMUNE DE LAVERGNE

Monsieur le Maire rappelle que l'emplacement du bureau de vote unique de la commune de Lavergne est actuellement à la Salle de Fêtes de la commune.

Depuis les travaux d'accessibilité de la Mairie réalisés en 2022, il propose que la Mairie redevienne le bureau de vote officiel de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents

- **DECIDE** de modifier l'emplacement du bureau de vote,
- **DECIDE** que la **Mairie** devienne bureau de vote sur la commune de LAVERGNE
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette modification.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication à la date figurant sur l'accusé de réception AR sous-préfecture de GOURDON.

Le Maire,
Didier BES

